Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le
ID : 033-243300696-20250324-DEL2025_003-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU COMITÉ SYNDICAL DU SIPHEM DU 24 MARS

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 mars à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire dans la Salle de danse à Gironde sur Dropt sous la présidence de Monsieur Michel FEYRIT, Président, suite à l'absence de quorum lors du conseil syndical du 18 mars 2025, afin de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour initial.

Date de la convocation : **19 mars 2025**

Délégués Titulaires en exercice :.....40 Délégués Suppléants en exercice : 40 Délégués présents :.... 16
Délégués Titulaires présents :.....10 Délégués Suppléants présents :..... 6 Délégués votants :.. 16+1
Délégués ayant donné procuration : 1
Mr Dakir donne pouvoir à M. Feyrit

Délégués titulaires présents : Desqueyroux Michel, Dupiol-Tach Françoise, Gasnault Jean-Pierre, Pareja Florence, Dejean Jacques, Duffau Yannick, Feyrit Michel, Laisne Sophie, Simon Christian, Triscos Didier.

Délégués suppléants présents : Bies Lucienne, Espagnet Denis, Portet Adeline, Bombard Robert, Estesvez François, Suadeau Damien.

Délégués votants : Desqueyroux Michel, Dupiol-Tach Françoise, Gasnault Jean-Pierre, Pareja Florence, Dejean Jacques, Duffau Yannick, Feyrit Michel, Laisne Sophie, Simon Christian, Triscos Didier, Bies Lucienne, Espagnet Denis, Portet Adeline, Bombard Robert, Estesvez François, Suadeau Damien, Dakir Zakaria.

Délégués excusés : Merveilleau François, Gaillard Jérémie, Cardoit René, Dulau Marie-Bernadette, Losse Pascal, Carbonnier Patrice, Jonet Olivier, Sheriffs Colin, Dillet Eric.

DÉLIBÉRATION N°2025-003 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2311-5,
Après adoption du compte financier unique de l'exercice 2024,

Monsieur le Président propose aux membres du conseil Syndical l'affectation de résultat suivante :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice 2024	Excédent	20 874.77 €
Résultat antérieur reporté	Excédent	686 713.95 €
Total à affecter (Résultat de clôture)		**707 588.72 €**

Résultat de la section d'investissement à affecter

Résultat de l'exercice 2024	Excédent	10 708.96 €
Résultat antérieur reporté	Excédent	93 126.48 €
Solde d'exécution de la section d'investissement		**103 835.44 €**

Reste à réaliser au 31 décembre 2024

Dépenses d'investissement engagées non mandatées	100 000.00 €
Recettes d'investissement engagées non mandatées	0.00 €
Solde des restes à réaliser	**100 000.00 €**

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le
ID : 033-243300696-20250324-DEL2025_003-DE

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	
Rappel du solde des Restes à Réaliser	- 100 000.00 €
Besoin réel de financement	**3 835.44 €**

Transcription budgétaire de l'affection de résultat

Section de fonctionnement – Report à nouveau	R002	707 588.72 €
Section d'investissement – Affectation en réserve	Article 1068	0,00 €
Section d'investissement	R001	103 835.44 €

Après en avoir délibéré à **l'unanimité** de ses membres, le Conseil Syndical décide :

- **Approuver** l'affectation du résultat comme présentée ci-dessus.

Résultat du vote :

Votants :.....17 Abstention :0 Pour :17 Contre :.....0

Le président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les, jour, mois et année susdits et signé par les membres présents.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Le secrétaire de séance,

Jean-Pierre GASNAULT

Le Président,

Michel FEYRIT

PUBLIÉE LE :

15/04/2025